



# Communiqué

## Décret 49 : le tournant

A son initiative, le **SNPTP FO** avait rencontré le 20 juillet dernier le Directeur adjoint de Cabinet du Ministre, chargé de la Fonction publique, ainsi que le directeur général de la DGAFP, au MACP, le Ministère de l'action et des comptes publics (voir notre compte rendu du 20 juillet 2017).

Le MACP nous avait très rapidement confirmé la bonne prise en compte de nos revendications :

- Mettre en place des grilles indiciaires pour les décret-49 identiques à celles des fonctionnaires de catégorie A et B, tout en gardant les échelons existant chez les décret-49.
  - Ne pas créer d'inversion de carrière dans l'avancement des 1B en A.
  - Etablir des taux pro/pro de 12% pour l'ensemble des agents catégorie 1B vers la catégorie A.
  - Fusionner la catégorie A et la Hors Catégorie.
  - Mettre la durée d'échelon à deux ans pour l'ensemble de la Hors Catégorie et faire passer les agents du sixième échelon à l'ancienneté.
  - Désengorger les échelons sommitaux par avancement des agents.
  - Déplafonner et unifier la prime IFTS pour l'ensemble des agents décret-49 :
    - pour les HC et A, l'IFTS mensuelle doit être de 950€,
    - pour les 1B, l'IFTS mensuelle doit être de 750€.
- Le déplafonnement de l'IFTS doit permettre aux agents de bénéficier d'une « revalorisation de la condition du PC » les années suivantes, et d'une prime comme maître d'apprentissage.

A ce titre, le MACP recevra une nouvelle fois le secrétaire général du **SNPTP FO**, Patrick DAULNY, afin d'avoir des précisions sur le dossier.

En même temps, la DRH-MD confirme quant à elle qu'une révision aura lieu en octobre et reste visiblement attachée à sa proposition de passage en 84-16...

Le bras de fer commence ; seuls FO et, visiblement, la CGT, sont sur une position commune.

*Paris, le 8 septembre 2017*